

Aperçu des assurances pour les cartes privées

Sommes d'assurance en CHF par événement¹

Valable à partir du 1^{er} janvier 2022



Voyager en toute sécurité.

Argent/Classic



Assurance contre les accidents avec un moyen de transport Décès ou invalidité / 300 000.–
Monde entier / 60% payé par carte



Frais de recherche et de sauvetage
60 000.– / monde entier



Assurance d'annulation de voyage
10 000.– / monde entier / 60% payé par carte
Voyage de 90 jours max.



Assurance d'interruption de voyage
7 500.– / monde entier / 60% payé par carte
Voyage de 90 jours max.

Or



Assurance contre les accidents avec un moyen de transport Décès ou invalidité / 500 000.–
Monde entier / 60% payé par carte



Frais de recherche et de sauvetage
60 000.– / monde entier



Assurance d'annulation de voyage
20 000.– / monde entier / 60% payé par carte
Voyage de 90 jours max.



Assurance d'interruption de voyage
15 000.– / monde entier / 60% payé par carte
Voyage de 90 jours max.



Assistance médicale durant le voyage
Voyage retour et rapatriement / frais de guérison²
250 000.– / étranger / voyage de 90 jours max.



Assurance en cas de retard d'acheminement des bagages 1 000.– / monde entier
60% payé par carte / voyage de 90 jours max.



Assurance bagages
5 000.– / monde entier / 60% payé par carte
Voyage de 90 jours max.



Assurance de franchise pour voitures de location 10 000.– / monde entier
60% payé par carte

Qu'est-ce qui a changé?

- Désormais, toutes les sommes d'assurance s'entendent par événement, sans limite annuelle.
- Vous êtes couvert dès lors que les frais liés aux prestations réservées dans le cadre du voyage, à la voiture de location ou au moyen de transport ont été réglés à hauteur de 60% minimum avec la carte (contre 80% ou 100% auparavant, selon les prestations).
- La durée maximale du voyage est passée de 45 à 90 jours.

¹ Valable pour l'ensemble des cartes de banques partenaires, des cartes en monnaie étrangère et des cartes de paiement combinées (avec deux fonctions de paiement) émises par Visa Card Services SA. Pour les cartes de paiement combinées, c'est-à-dire pourvues de deux fonctions de paiement, la couverture d'assurance ne s'applique que lors de l'utilisation de la fonction de crédit: aucune couverture n'est prévue en cas de recours à la fonction de débit.

² La couverture des frais de guérison s'applique uniquement jusqu'à l'âge de 81 ans.

Qu'est-ce qui a changé?

- Désormais, toutes les sommes d'assurance s'entendent par événement, sans limite annuelle.
- Vous êtes couvert dès lors que le prix de l'achat a été réglé à hauteur de 60% minimum avec la carte (contre 80% ou 100% auparavant).
- L'assurance shopping a été complétée par une protection des achats en ligne.

Acheter en toute sérénité.

Argent/Classic



Meilleur prix garanti

2 000.- / Suisse / 60% payé par carte



Prolongation de garantie de 12 mois

2 000.- / Suisse et pays limitrophes
60% payé par carte

Or



Meilleur prix garanti

2 000.- / Suisse / 60% payé par carte



Prolongation de garantie de 24 mois

5 000.- / Suisse et pays limitrophes
60% payé par carte



Assurance shopping et transport

1 000.- / monde entier / 60% payé par carte

Assistance en cas d'urgence.

Argent/Classic



Assistance 24h

Monde entier³

Or



Assistance 24h

Monde entier³

³ Selon la prestation d'assistance, la couverture géographique peut être restreinte.

Voyager en toute sécurité.

Assurance contre les accidents avec un moyen de transport

L'assurance contre les accidents avec un moyen de transport vous indemnise en cas d'accident subi en tant que passager d'un moyen de transport et causant une invalidité ou un décès.

Frais de recherche et de sauvetage

Si, au cours d'un voyage, vous êtes porté disparu ou devez être secouru en urgence, les frais occasionnés par les mesures de recherche, de sauvetage et de dégagement sont pris en charge.

Assurance d'annulation de voyage

Vous vous réjouissiez de partir, mais un imprévu vous en empêche au dernier moment? Grâce à l'assurance d'annulation de voyage, vous êtes couvert contre les événements imprévus avant le voyage.

Assurance d'interruption de voyage

Un impondérable vous contraint à interrompre votre voyage, à le prolonger ou à y mettre fin? Avec l'assurance d'interruption de voyage, vous êtes couvert contre les événements imprévus pendant le voyage.

Assistance médicale durant le voyage

Si une urgence médicale survient lors de votre voyage à l'étranger, l'assistance médicale durant le voyage vous prête main-forte à toute heure du jour et de la nuit et prend en charge les frais concernant le voyage retour, le transport retour ou le rapatriement ainsi que les frais de guérison.

Assurance en cas de retard d'acheminement des bagages

Vos bagages ne se trouvaient pas à bord de votre vol? Ne vous en faites pas! Si vous voyagez avec un moyen de transport public et que vos bagages ne parviennent pas sur votre lieu de vacances dans les quatre heures suivant votre arrivée, les frais liés à la réalisation d'achats indispensables sont pris en charge.

Assurance bagages

A l'avenir, vous pourrez partir en voyage l'esprit tranquille. Grâce à cette assurance, vous êtes couvert contre le vol, la perte ou l'endommagement de vos bagages durant le voyage.

Assurance de franchise pour voitures de location

Même si l'endommagement et le vol du véhicule sont normalement couverts par l'assurance casco pour voitures de location, vous devez la plupart du temps vous acquitter d'une franchise en cas de sinistre. L'assurance de franchise pour voitures de location est une prestation complémentaire à l'assurance casco qui prend en charge la franchise en cas d'endommagement ou de vol du véhicule loué.

Acheter en toute sérénité.

Meilleur prix garanti

Moins de 14 jours après avoir acheté un nouveau téléviseur, vous découvrez qu'un autre prestataire suisse propose le même produit à un prix plus intéressant? Si la différence de prix est d'au moins CHF 30.-, cette dernière vous est remboursée.

Prolongation de garantie

Votre téléphone portable tombe subitement en panne peu après l'expiration de la période de garantie? Si sa valeur est d'au moins CHF 100.-, la période de garantie est prolongée automatiquement et sans frais supplémentaires. En cas de survenance d'un sinistre couvert par la garantie, les frais de réparation ou de remplacement vous sont remboursés.

Assurance shopping et transport

Il y a quelques secondes encore, vous étiez tout content de votre dernier achat, un appareil photo numérique. Mais vous l'avez laissé tomber et il est cassé! Pas de problème. Vos achats dont la valeur est d'au moins CHF 50.- sont assurés 30 jours à compter de la date d'acquisition en cas de vol ou d'endommagement.

Assistance en cas d'urgence.

Assistance 24h

Les spécialistes du service Assistance 24h, joignables au +41 44 283 34 18, organisent une aide concrète en vous fournissant par exemple des adresses de médecins, d'hôpitaux ou d'avocats, ou en vous conseillant en cas d'urgence à l'étranger.

Nouveau, pour toutes les assurances: Allianz Assistance

- Sont déterminantes, dans tous les cas, les Conditions d'Assurance de l'assureur. Informations détaillées sur viseca.ch/assurances
- Vous pouvez désormais déclarer un sinistre à l'adresse allianz-travel.ch/viseca
- Pour toute question concernant les assurances, le Centre de service d'Allianz Assistance se tient à présent à votre disposition au +41 44 283 38 05.